

*Aux époques de mutation sociale et culturelle,
les ministères de l'Eglise sont remis en cause.
Inévitables, en raison de leur dimension **fonctionnelle**.
Notre époque fortement évolutive illustre cette implication ;
à gauche comme à droite on s'interroge sur les ministères,
on redéfinit, on innove, on ré-aménage.*

*Isabelle Olekhnovitch (qui, après ses études à la FLTE,
y a été chargée de cours de grec et de NT)
enrichit de quelques pièces le grand dossier :
sur le diaconat dans l'Eglise catholique,
sur le pastorat vu par des protestants « divers ».*

Les diacres dans l'Eglise catholique

par Isabelle OLEKHOVITCH

Mille diacres en France », ainsi s'intitule un article de Francis Deniau, vicaire général de Nanterre, que la revue *Etudes* a offert à ses lecteurs lors d'une de ses dernières livraisons. L'article fait le point sur cette nouvelle réalité de la vie de l'Eglise catholique. Nouvelle ? Oui, parce que ce ministère redécouvert par Vatican II avait été oublié pendant près de 1000 ans.

Qu'est-ce qu'un diacre ? Soucieux de donner une définition, l'auteur ne se

penche pas vers l'Ecriture (qui ne lui offrirait rien de précis d'ailleurs). La définition de l'Eglise catholique est la suivante : « Au degré inférieur de la hiérarchie se trouvent les diacres auxquels on a imposé les mains, non en vue du sacerdoce mais en vue du service. [...] La grâce sacramentelle, en effet, leur donne la force nécessaire pour servir le peuple de Dieu dans la « diaconie » de la liturgie, de la parole, et de la charité, en communion avec l'évêque et son presbyterium ».

Cette définition de Vatican II, qu'on retrouve telle quelle dans le Catéchisme Catholique, reprend de manière tronquée une citation d'Hippolyte de Rome qui précisait « non en vue du sacerdoce mais pour le service de l'évêque ».

A cette définition il faudrait ajouter des précisions : ne peut être ordonné diacre qu'un homme d'âge mûr. S'il est ordonné célibataire, il n'a plus le droit de se marier. Les femmes ne sont pas concernées par ce ministère. Comme disait le vicaire général d'un évêque, « diaconesse n'est pas le féminin de diacre »...

Quelle différence entre un diacre et un prêtre ? Le diacre ne célèbre pas la messe.

Les débats au sein du Concile ont été âpres. Les peurs étaient grandes qu'on portât ainsi atteinte au célibat des prêtres, qu'on ouvrît ainsi la porte au mariage des prêtres, que le diacre fût un sous-prêtre, en concurrence avec le prêtre. Qu'avait de plus le diacre par rapport au laïc engagé de base ?

Pour diminuer les risques bien réels de concurrence, les diacres vont être limités dans un champ d'action « qui accorde priorité aux appels que constituent l'incroyance, la misère et le développement ». On se tromperait en croyant que le diacre est appelé là où manquent des prêtres. Le diacre tomberait inmanquablement dans le rôle de sous-prêtre... ou peut-être de super-prêtre (« lui au moins est marié »)...

Pour éviter tout risque de ce genre, on a adopté le principe : pas de diacre sans prêtre. La compétence du diacre se situe dans ce qu'on appelle le « ministère du seuil » : préparation des baptêmes, des mariages, pastorale des obsèques, aumônerie de prison, d'hôpital, etc., ou pour employer un mot qu'on ne trouve pas dans cet article, évangélisation...

Quelle différence entre un diacre et un prêtre ? Le diacre ne célèbre pas la messe. Quelle différence avec un laïc engagé ? Le diacre est ordonné : « il est au rang inférieur de la hiérarchie ». Il a donc reçu la grâce sacramentelle.

Si ces notions n'ont aucune résonance biblique et restent opaques pour un esprit protestant, il faut bien avouer qu'elles jouent leur rôle dans l'imaginaire catholique. Sauf exceptions, les prêtres ne sont pas débordés par les diacres. Il faut dire que les laïcs ainsi ordonnés ont été triés sur le volet. Plus royalistes que le roi... Et qu'ils ne sont que 1000 en France. Qu'en sera-t-il quand ils seront plus nombreux que les prêtres ? Mais ne risque-t-on pas de faire le plein de diacres assez rapidement ? ■

I.O.